



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, **le Jeudi 28 mars 2024 à 18H30**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

La réunion est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville :

Vias Méditerranée -www.facebook.com/viasmediterranee.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2024 du Conseil Municipal, Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1) Administration Générale

- a. Dénomination du rond-point route de Bessan RD 137
- b. Attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour le déploiement et l'exploitation économique d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

2) Finances

- a. Compte de gestion 2023 du budget principal de la commune
- b. Compte de gestion 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon
- c. Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune
- d. Compte Administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon
- e. Affectation de résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la commune
- f. Affectation de résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon
- g. Budget Primitif 2024 de la commune
- h. Budget Primitif 2024 du Théâtre de l'Ardaillon
- i. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2024
- j. Subventions au CCAS et au Théâtre de l'Ardaillon
- k. Subventions accordées à diverses associations
- l. Subvention accordée à l'Aviron agathois
- m. Subvention accordée à PAVIDOC
- n. Subvention accordée au Club du 3^{ème} Age
- o. Subvention accordée au Tennis Club
- p. Subvention accordée à l'association Gymnastique Viassoise
- q. Subvention accordée à l'association Boule Joyeuse
- r. Subvention accordée à l'association Saint Hubert club viassois
- s. Subvention accordée à l'UNC
- t. Subvention accordée à l'association Vias Trail Running
- u. Subvention accordée à l'association Vias en Jazz

- v. Subvention accordée à l'association Walking Football
- w. Subvention accordée au Comité des Fêtes
- x. Subvention accordée à l'association Chats Viassois
- y. Subvention accordée à la FNACA
- z. Subvention accordée à l'association Jumelage Vias Châtel
- aa. Subvention accordée à l'association Les Amis de Lorca
- bb. Fixation des taux des impôts locaux
- cc. Demande de remise de pénalités de retard
- dd. Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'école élémentaire Jean Moulin
- ee. Convention de partenariat relative à la lutte contre la prolifération de frelons asiatiques – Fixation tarif destruction nid

3) Urbanisme

- a. Vente de la parcelle communale Section AN n°41 sise lieudit « La Kabylie »
- b. Cession par la commune d'un délaissé cadastral AX n° 155 – Lieudit « Le Poste » au profit de la SCCV « ASTERIAS »
- c. Convention de servitudes Commune-ENEDIS impasse des Faïsses

4) Ressources Humaines

- a. Rapport Social Unique 2022
- b. Création d'emplois non permanents
- c. Modification du tableau des effectifs
- d. Protection Sociale Complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- e. Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps

NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.

A Vias, le 21 mars 2024.

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias



Pouvoir

Je soussigné (e), donne pouvoir à

pour me représenter et participer aux votes lors de la séance du Conseil Municipal du

A Vias, le.....

Signature